

© DR



Mines antipersonnel / bombes à sous-munitions : bilan et perspectives d'une diplomatie citoyenne

Dix ans d'interdiction des mines et actualité du combat contre les BASM



DOSSIER DE PRESSE NOVEMBRE 2007

CONTACTS PRESSE

Sandrine Guillot, Chargée de communication, événements et collecte de fonds

Tél : 514 908 2813

sandrine.guillot@handicap-international.ca



MINES ANTIPERSONNEL / BOMBES A SOUS-MUNITIONS : BILAN ET PERSPECTIVES D'UNE DIPLOMATIE CITOYENNE

SOMMAIRE

MINES ANTIPERSONNEL : un succès diplomatique qui doit aussi se gagner sur le terrain

- . 1992 – 1997 : cinq ans pour vaincre les mines antipersonnel
- . Les chiffres clés du rapport 2007 de l'Observatoire des mines
- . Traité d'Ottawa : dix ans après le succès diplomatique, les efforts doivent se poursuivre sur le terrain (*analyse réalisée à partir des données du Rapport 2007 de l'Observatoire des mines*)

BOMBES A SOUS-MUNITIONS : dix ans après l'interdiction des mines, un traité d'interdiction des BASM est en route

- . Pourquoi faire interdire ces armes ?
- . Quelles sont les chances d'aboutir à une interdiction ?
- . Liban 2006, la pollution par sous-munitions la plus élevée des 20 dernières années
- . La France devra choisir son camp

- . Cartographies mines, BASM
- . Les chiffres clés du rapport de l'observatoire des mines illustrés
- . Rappel : le combat de Handicap International pour l'interdiction des BASM

1992 – 1997, CINQ ANS POUR INTERDIRE LES MINES ANTIPERSONNEL

Le combat de Handicap International et des autres membres de la Campagne internationale pour interdire les mines est né d'une révolte. Celle d'acteurs engagés sur le terrain, scandalisés de voir quotidiennement de nouvelles victimes de mines, toujours plus nombreuses. Il aura suffi de cinq ans d'efforts acharnés des ONG et de mobilisation des citoyens pour que les Etats acceptent de renoncer définitivement à l'utilisation, à la production, au stockage et au commerce d'une arme jusqu'alors massivement utilisée. Cinq années au cours desquelles un nombre considérable d'Etats, derrière le Canada, ont rejoint et soutenu ce combat pour aboutir à une victoire diplomatique historique : pour la première fois dans l'histoire du désarmement, la mobilisation de la société civile parvenait à faire interdire une arme conventionnelle.

>> 1992 : NAISSANCE D'UNE REVOLTE

L'association, née en 1982 de la volonté de venir en aide aux Cambodgiens victimes de mines accueillis dans les camps de réfugiés en Thaïlande, intervient depuis dix ans dans des situations de crise (conflits armés, catastrophes naturelles...). Son objectif : permettre aux personnes handicapées, notamment un grand nombre de personnes amputées ou blessées, de reprendre le cours de leur existence (appareillage, réadaptation, soutien économique et social...). Face à la détresse des victimes de mines antipersonnel, et l'augmentation impressionnante de leur nombre, il apparaît très vite à nos spécialistes que réparer ne suffit plus. En 1990, chaque mois, 200 Cambodgiens sont victimes d'un accident par mines ; il est alors estimé que toutes les 20 minutes dans le monde une personne est blessée ou tuée par ce que les ONG appellent « l'arme des lâches ». Pour que cesse ce massacre programmé, Handicap International décide donc de s'engager dans le combat pour mettre fin à la « crise humanitaire » provoquée par ces armes, en fondant avec cinq autres ONG la campagne internationale pour l'interdire les mines antipersonnel (ICBL).

>> 3 DECEMBRE 1997 : ADOPTION D'UN TRAITE INTERNATIONAL POUR INTERDIRE LES MINES

En cinq ans, la campagne pour l'interdiction des mines a pris une ampleur sans précédent : 1 000 associations ont rejoint les associations fondatrices, plusieurs centaines de milliers de personnes à travers le monde ont signé l'appel contre ces armes et un grand nombre d'Etats a rallié le combat pour l'interdiction. Face à cette mobilisation et à la pression croissante de l'opinion publique, après une longue série de conférences tout au long de l'année les 122 Etats réunis à Ottawa signent le Traité international interdisant la production, le stockage, le transfert, le commerce et l'utilisation des mines antipersonnel. Le Traité d'Ottawa vient de voir le jour, il entrera en vigueur seulement un an plus tard, le 1^{er} mars 1999.

>> 10 DECEMBRE 1997 : HANDICAP INTERNATIONAL ET LES ONG D'ICBL REÇOIT LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

Une semaine après la signature du traité, les associations membres d'ICBL reçoivent collectivement le prix Nobel de la paix.

Le défi de faire interdire une arme massivement utilisée

Les premières mines antipersonnel ont été utilisées pour la première fois à grande échelle pendant la seconde guerre mondiale. Initialement utilisées comme des armes défensives (protection des installations militaires, des champs de mines anti-chars...), les mines antipersonnel ont progressivement été détournées de leur fonction initiale pour terroriser les populations civiles pendant et après la guerre tout en pénalisant lourdement les pays affectés des années, voire des décennies, après la fin des conflits. Leur faible coût de fabrication entraîne une production en masse dans de très nombreux pays (43 pays déclarent produire des mines antipersonnel en 1992). Chaque année, entre 5 et 10 millions d'engins sont produits. Massivement stockées par les armées régulières et les guérillas, leur facilité d'emploi entraîne une utilisation importante : en 1996, 110 millions de mines antipersonnel sont stockées et 2 à 3 millions de mines sont posées chaque année.

* Source *Mines antipersonnel, la guerre en temps de paix*, 1996, Handicap International - GRIP (Institut Européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité)



Plus d'un millions de citoyens mobilisés entre 1992 et 1997

La Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel a fait l'objet d'un soutien citoyen sans précédent. Quelques semaines après le lancement de la campagne, en février 1993, plusieurs dizaines de milliers de Français avaient déjà rejoint le combat en signant la pétition contre « l'arme des lâches ». Dans les années qui suivent, 300 000 citoyens cambodgiens, 100 000 Mozambicains, 250 000 Français...signent la pétition et participent à la mobilisation exemplaire qui a permis d'aboutir au Traité d'interdiction.

Ce que dit le Traité

Le Traité d'Ottawa interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel, et oblige les Etats signataires à la destruction de leurs stocks dans un délai de 4 années. Le Traité insiste également sur la responsabilité de tous les Etats parties au Traité pour le déminage des pays pollués et l'assistance aux victimes. Cela signifie que les Etats signataires doivent financer la lutte contre les mines (déminage, prévention des accidents par mines, assistance aux victimes) par le biais de fonds internationaux et/ou de financements nationaux. Les Etats pollués doivent également être en mesure de se déclarer « libres de mines », c'est-à-dire d'avoir déminé l'ensemble de leur territoire, dans un délai de 10 ans après l'entrée en vigueur du Traité. Pour cela, ils sont généralement dépendants de l'aide internationale.

TRAITE D'OTTAWA : DIX ANS APRES LE SUCCES DIPLOMATIQUE, LES EFFORTS DOIVENT SE POURSUIVRE SUR LE TERRAIN

Analyse réalisée à partir des résultats du Rapport 2007 de l'Observatoire des mines

Depuis la signature du Traité d'Ottawa il y a dix ans, près de 80% des pays de la planète ont accepté d'adopter ce texte, le transformant en norme internationale incontournable que même les pays non signataires sont contraints de prendre en compte dans leurs pratiques diplomatiques, commerciales et militaires. S'il faut souligner ce succès diplomatique, celui-ci ne doit pas cacher le fait que le combat contre les mines antipersonnel se joue également chaque jour sur le terrain. Dans près de 100 pays encore pollués à des degrés divers par les mines et les engins non explosés, des accidents se produisent régulièrement. Il est du devoir de chaque association, de chaque Etat, d'œuvrer pour que ces accidents deviennent les plus rares possible, pour que les communautés puissent cultiver leurs terres sans crainte et pour que les victimes puissent retrouver une vie normale.

>> LE TRAITE D'OTTAWA : UN SUCCES DIPLOMATIQUE, DES « MAUVAIS ELEVES » SOUS HAUTE SURVEILLANCE

La signature du Traité d'Ottawa par 157 pays (dont 2 en attente de ratification), est déjà une victoire diplomatique exceptionnelle.

Cependant, malgré cette reconnaissance internationale, 38 pays refusent toujours d'adhérer au Traité d'Ottawa, parmi lesquels de grosses puissances militaires telles que les Etats-Unis, la Chine, l'Inde ou la Russie. Toutefois, bien que ces pays n'aient pas signé le Traité, leurs pratiques industrielles, commerciales et militaires sont désormais évaluées par les pays signataires du Traité à la lumière des obligations imposées par ce texte. **Le Traité est ainsi devenu une nouvelle norme internationale avec laquelle tous les pays doivent composer, qu'ils décident de s'y soumettre ou de s'en affranchir.**

Ainsi, on constate que depuis 1999, le paysage des mines antipersonnel dans le monde a été bouleversé :

- **Production** : alors que 51 pays produisaient des mines antipersonnel en 1999, seuls 13 n'y ont pas encore officiellement renoncé aujourd'hui (Chine, Cuba, Inde, Iran, Corée du Nord, Corée du Sud, Myanmar / Birmanie, Népal, Pakistan, Russie, Singapour, Etats-Unis et Vietnam).

- **Commerce** : depuis huit ans, le commerce mondial des mines antipersonnel s'est effondré et se limite désormais à un trafic illicite estimé comme très limité. Cette année encore, on ne recense aucun cas attesté de transfert de mines antipersonnel d'Etat à Etat.¹

- **Utilisation** : alors que 16 pays utilisaient officiellement des mines antipersonnel en 1999, seulement 2 pays, la Russie et le Myanmar (Birmanie), reconnaissent aujourd'hui en utiliser.

¹ Cependant, deux Etats parties (l'Erythrée et l'Ethiopie) sont soupçonnés par un groupe de surveillance des Nations-unies d'avoir fourni des mines antipersonnel à des factions somaliennes. Si cette présomption était avérée, elle constituerait une violation grave du Traité.

>> DES EFFORTS A POURSUIVRE ET DEVELOPPER SUR LE TERRAIN

Les opérations de déminage et de prévention des risques d'accidents par mines conduites chaque année par les Etats, les associations humanitaires ou les entreprises privées, ont permis de diminuer radicalement le nombre de victimes. Ainsi, en 2006 ce sont 5 751 victimes qui ont été recensées dans 68 pays, soit 16 % de moins qu'en 2005. Toutefois, compte tenu de la faible qualité des méthodes d'enregistrement, un nombre significatif de victimes n'est toujours pas pris en compte. Quoi qu'il en soit, chaque nouvelle victime de mines ou d'engin non explosé qui survit à son accident vient grossir le nombre total dramatiquement élevé de personnes souffrant de handicap suite à un accident provoqué par ces armes. **On estime au minimum à 473 000 le nombre de personnes dans le monde ayant survécu à un accident par mine.**

Au-delà de la prise en charge médicale, qui doit intervenir rapidement, le retour à une vie normale est souvent long et complexe. Réadaptation physique (appareillage, kinésithérapie) mais également soutien psychologique, réinsertion économique et sociale... Les actions à conduire s'étalent souvent sur des années, voire sur toute une vie. Ces interventions devront également s'élargir aux familles des victimes et à l'ensemble des communautés affectées par ces armes (sous-développement des zones polluées...).

Malgré le nombre croissant de survivants, qui entraîne une augmentation automatique des besoins en termes d'assistance à vie, les fonds dédiés à ces interventions représentent une part minime de la totalité des fonds dédiés à la lutte contre les mines (entre 1 et 2 % selon les années).



15 ans de déminage humanitaire de Handicap International, pour rendre la terre à la vie

Face à la progression effrayante du nombre d'accidents et d'amputations dues à l'explosion des mines, il est rapidement apparu aux responsables de Handicap International qu'il fallait nettoyer les zones polluées pour empêcher les accidents. Parallèlement à ces activités de plaidoyer pour interdire les mines, l'association a mis en place des opérations de déminage. La première d'entre elles a vu le jour en 1992 dans la province cambodgienne de Battambang, en partenariat avec l'UNHCR puis avec l'organisation humanitaire Mines Advisory Group. Depuis 1992, les spécialistes du département déminage de l'association sont intervenus dans 12 pays et territoires (Cambodge, Laos, Afghanistan,

Liban, Mozambique, Sénégal, Irak, Kosovo, Macédoine, Kosovo, Bosnie-Herzégovine, République Démocratique du Congo, Guinée-Bissau).

RAPPORT 2007 DE L'OBSERVATOIRE DES MINES : FAITS ESSENTIELS

TRAITE D'OTTAWA : UN SUCCES DIPLOMATIQUE, DES « MAUVAIS ELEVES » SOUS HAUTE SURVEILLANCE

>> Davantage de pays signataires

- **Le Traité d'Ottawa en 1997**: 123 Etats signataires et 59 Etats non signataires
- **Le Traité d'Ottawa en 2007** : 157 Etats signataires (dont 2 Etats ne l'ayant pas encore ratifié) et 38 Etats non signataires

>> Une baisse conséquente des pays producteurs

- **En 1999, 51 pays produisaient** des mines antipersonnel
- **En 2006, 13 pays produisent** des mines antipersonnel ou n'ont pas officiellement renoncé à la production (Chine, Cuba, Inde, Iran, Corée du Nord, Corée du Sud, Myanmar (Birmanie), Népal, Pakistan, Russie, Singapour, Etats-Unis et Vietnam)

>> Une utilisation officielle des mines antipersonnel en chute libre

- **En 1999, 16 pays utilisent** encore des mines antipersonnel
- **En 2006, 2 pays utilisent** encore officiellement des mines antipersonnel : la Birmanie et la Russie. *Des groupes armés non étatiques sont également soupçonnés d'avoir utilisé des mines antipersonnel, notamment en Afghanistan, en Colombie, en Inde, en Irak ou au Liban.*

>> 176 millions de mines antipersonnel sont encore stockées dans le monde

- Pour les Etats non signataires, le stock est de **160 millions de mines** : les stocks les plus importants sont détenus par la Chine (environ 110 millions), la Russie (26,5 millions), les Etats-Unis (10,4 millions), le Pakistan (environ 6 millions) et l'Inde (environ 4 à 5 millions).
- Pour les Etats signataires, le stock est de **16 millions** : Bélarus (3,37 millions), Grèce (1,6 million), Turquie (2,87 millions) et Ukraine (6,3 millions). Seuls 10 Etats parties ont encore des stocks à détruire.

>> Commerce : aucun transfert officiel signalé depuis 8 ans

Le commerce mondial des mines antipersonnel s'est effondré et se limite désormais au trafic illicite et aux transactions non reconnues. Cette année encore, on ne recense aucun cas attesté de transfert de mines antipersonnel d'Etat à Etat².

>> Les armes détruites en 2006 :

- . Plus de 217 000 mines terrestres antipersonnel, 18 000 mines anti-véhicules, plus de 2,15 millions d'engins non explosés divers (ERW) ont été détruits.

² Cependant, deux Etats parties (l'Erythrée et l'Ethiopie) sont soupçonnés par un groupe de surveillance des Nations unies d'avoir fourni des mines antipersonnel à des factions somaliennes. Si cette présomption était avérée, elle constituerait une violation grave du Traité.

LE DEFI DE LA LUTTE CONTRE LES MINES SUR LE TERRAIN : DES SURVIVANTS TOUJOURS PLUS NOMBREUX, DES ZONES POLLUEES ENCORE IMPORTANTES

>> Plusieurs centaines de milliers de survivants de mines, 99 pays pollués à des degrés divers

- **5 751** victimes de mines ont été officiellement recensées en 2006 dans près de 68 pays ou territoires. *(Dans les faits, le nombre de victimes est beaucoup plus élevé, un grand nombre d'accidents ne donnant lieu à aucun recensement)*
- **Les civils, premières victimes** : 75% des victimes recensées en 2006 étaient des civils (au lieu de 85% en 2005). 34% des victimes étaient des enfants.
- En août 2007, on estimait dans le monde à **473 000 le nombre de survivants** suite à des accidents provoqués par des mines et engins non explosés.
- **Une menace qui pèse encore dans un grand nombre de pays** : 99 pays ainsi que 8 territoires (non reconnus en tant qu'Etats indépendants par la communauté internationale) sont recensés comme pollués (terrains minés et/ou ayant servi de zones de combat).

>> Le déminage, pour rendre les terres à la vie

- En 2006, près de 140 km² de territoires ont été déminés et plus de 310 km² de zones de combat dépolluées.
- Cependant, un trop grand nombre d'Etats est à la traîne en ce qui concerne le respect des délais impartis en matière de déminage. 14 des 29 Etats parties tenus d'achever le déminage de leur territoire en 2009 ou 2010 en vertu du Traité d'interdiction ne semblent en effet pas en mesure de respecter les échéances imparties. Il s'agit de la Bosnie-Herzégovine, du Cambodge, du Tchad, de la Croatie, du Mozambique, du Niger, du Pérou, du Sénégal, du Tadjikistan, de la Thaïlande, du Royaume-Uni (pour le déminage des Malouines), du Venezuela, du Yémen et du Zimbabwe.

>> Une hausse conséquente du financement de l'action contre les mines

- **En 2006, l'Observatoire des Mines a recensé des dons internationaux s'élevant à 475 millions de dollars visant à lutter contre les mines.**
Cela représente une augmentation substantielle d'environ **100 millions de dollars**, soit plus 27% par rapport à 2005. Ce chiffre est le plus important jamais recensé par l'Observatoire.
Une part importante de l'augmentation est due au financement d'urgence pour coordonner et déminer le Liban suite au conflit de juillet/août 2006
- Les pays ayant bénéficié en 2006 de la plus grande partie des fonds consacrés à la lutte contre les mines sont : l'Afghanistan (87,5 millions de dollars), le Liban (68,8 millions), l'Angola (48,1 millions), l'Irak (35,3 millions), le Cambodge (29,6 millions) et le Soudan (28,9 millions).
- Cependant, alors que 16 des 20 premiers donateurs (notamment, la CE, le Canada, les Pays Bas, le Danemark, l'Australie, la suisse, l'Espagne, la Belgique, l'Irlande, la Slovaquie et la Suède) ont augmenté le montant des fonds alloués à la lutte contre les mines, **la France est l'un des rares**

pays à rapporter une diminution de son financement (3,3 millions de dollars en 2006 contre 3,8 millions en 2005, ce qui représente une diminution de 15%). C'est la diminution la plus importante derrière le Japon (32% de réduction).

>> Une part trop restreinte pour l'assistance aux victimes :

- Seulement 11 des 24 Etats comptant un nombre important de survivants ont réalisé des progrès considérables en vue d'atteindre les objectifs fixés pour la période 2005-2009 en ce qui concerne l'amélioration de l'assistance aux survivants et le respect des droits de ces derniers. Les fonds alloués à l'assistance aux survivants ne constituent qu'1 % du total des financements consacrés à la lutte contre les mines. Les progrès effectués pour répondre aux besoins des survivants et respecter leurs droits s'avèrent insuffisants.

POURQUOI INTERDIRE LES BOMBES A SOUS-MUNITIONS ?

Les bombes à sous-munitions (BASM) ont été massivement utilisées lors des derniers conflits, au Liban, au Kosovo ou encore en Irak. 98% des victimes connues de ces armes sont des civils : des hommes, des femmes, des enfants tués ou mutilés lors des bombardements ou lorsqu'ils tentent de reprendre le cours de leur vie quotidienne. Pour les populations civiles qui vivent dans les 29 pays ou territoires pollués par ces armes, les sous-munitions non explosées constituent un danger permanent. Cependant, alors que dans les faits, les BASM violent systématiquement le droit international humanitaire en tuant et en mutilant des civils, elles sont néanmoins considérées comme légales ; leur utilisation n'est toujours pas limitée ou interdite. C'est au nom de cette violation que Handicap International et les autres ONG membres de la Coalition internationale pour l'interdiction des sous-munitions (CMC) demandent l'interdiction totale de ces armes.

UNE ARME D'ATTAQUE DESTINEE A SATURER UNE ZONE

À l'inverse des mines antipersonnel, qui sont des armes « d'attente », les sous-munitions sont des armes « d'attaque », conçues pour saturer et interdire une zone, dans laquelle une ou plusieurs cibles ont été localisées.

Dispersées au hasard de leur largage, les sous-munitions sont par nature destinées à recouvrir des surfaces très large (jusqu'à plusieurs centaines d'hectares). Les sous-munitions ne sont pas guidées vers leur cible lorsqu'elles sont libérées de leur conteneur. La zone de dispersion est donc imprécise, et toute personne présente devient une cible potentielle.



Les BASM sont composées d'un conteneur (bombe, obus, missile, roquette) regroupant, parfois par centaines, de mini-bombes explosives (appelées « sous-munitions »). Elles sont larguées par voie aérienne (avions, hélicoptères...) ou tirées par voie terrestre (canons, véhicules de combat, lance-roquettes...) : le conteneur s'ouvre dans les airs et éjecte les sous-munitions qui explosent, en principe, au contact du sol ou de l'objectif visé.

LES POPULATIONS CIVILES, PREMIERES VICTIMES DE CES ARMES

> Des frappes indiscriminées pendant les conflits

Dispersées au hasard de leur largage, les sous-munitions sont, par nature, destinées à recouvrir des surfaces très larges (jusqu'à plusieurs centaines d'hectares). Les civils qui vivent dans ces zones peuvent ainsi être tués ou mutilés pendant les bombardements eux-

mêmes. En n'opérant pas de distinction entre zones civiles et les cibles militaires, les BASM violent ouvertement le droit international humanitaire³.

De plus, lors des derniers conflits, les armées ont souvent utilisé les BASM pour toucher des cibles militaires intentionnellement placées dans des zones à forte concentration de populations civiles, violant ainsi, par leur pratique, le droit international humanitaire : ainsi, en Irak en 2003, plusieurs opérations de largage ont été effectuées dans des zones peuplées, notamment sur Bagdad, al-Najaf, Karbala, al-Hilla et Basra. Ces attaques se sont soldées par des centaines de victimes.

> 5 à 40% n'explorent pas à l'impact, se transformant, de fait, en mines antipersonnel

Les sous-munitions connaissent un taux de raté particulièrement élevé : en moyenne entre 5 et 40% n'explorent pas à l'impact et polluent les zones bombardées. On les retrouve sur les arbres, dans les champs sur les routes, sur les toits... elles empêchent la reprise de la vie économique, menaçant pendant des années, voire des décennies, les populations qui tentent de reprendre une vie normale. Instables et très sensibles, elles peuvent être déclenchées au moindre contact, se transformant, de fait, en mines antipersonnel.

Les fabricants de sous-munitions communiquent généralement des taux de raté très inférieurs à ceux constatés sur le terrain. **C'est le cas notamment pour les sous-munitions utilisées au Sud Liban. Selon les Nations unies, environ 25% d'entre elles n'ont pas explosé.** Ce taux de raté très élevé souligne le décalage entre les chiffres officiels et la réalité. Il pose également les limites d'une solution via des améliorations techniques, prônée par certains Etats.

LE VIDE JURIDIQUE

Alors que les sous-munitions violent, par leur conception même, l'esprit du droit international humanitaire, aucun texte de loi ne prévoit de sanction pour leur utilisation.

Les règles du droit international humanitaire sont contraignantes, mais aucun mécanisme de sanction n'est prévu en cas de violation, et certains Etats, pourtant signataires des Conventions de Genève, ne les respectent pas. Il n'est pas non plus possible d'évoquer le Traité d'Ottawa qui interdit les mines antipersonnel, les BASM n'étant pas légalement assimilables à des mines. Le Protocole V de la CCW⁴ sur les restes explosifs de guerre (adopté en 2003), entré en vigueur le 12 nov. 2006 pour tenter d'apporter une réponse à la question des restes explosifs de guerre, est présenté par certains Etats comme une réponse suffisante au problème des BASM. Mais ce protocole, qui a été ratifié par une vingtaine de pays, fait seulement obligation aux Etats de nettoyer les futures zones polluées sous leur contrôle. Il ne règle ni le problème actuel des sous-munitions non explosées, ni les ravages provoqués par ces armes lors de leur largage. **C'est cette absence de législation internationale qui a conduit Handicap International et les autres membres de la CMC à faire pression pour obtenir des cadres légaux nationaux et internationaux interdisant les BASM.**

³ Selon les règles du droit international humanitaire (Protocole I des Conventions de Genève de 1949), les attaques menées pendant les guerres ne doivent jamais viser intentionnellement les populations civiles. Les armes employées par les parties en conflit doivent être utilisées de façon discriminante, c'est-à-dire en faisant la distinction entre populations et biens civils, et cibles militaires. Elles doivent être utilisées de façon proportionnée à la valeur de l'objectif militaire, interdisant toute attaque militaire où les pertes et les dommages attendus seraient excessifs.

⁴ La Convention de 1980 sur certaines armes classiques (en anglais, Convention on Conventional Weapons – CCW) des Nations unies a pour objectif d'interdire ou de limiter l'utilisation de certaines armes classiques considérées comme ayant des effets traumatiques excessifs ou comme étant non discriminantes.

POURQUOI UNE INTERDICTION SPECIFIQUE DES BASM ?

> Certains opposants à l'interdiction des BASM jugent que ces armes ne violent pas, par nature, le droit international humanitaire (DIH).

Les faits montrent que, quels que soient l'utilisateur et le contexte d'utilisation, l'usage des BASM conduit systématiquement à des hécatombes parmi les populations civiles. Lorsque 98% des victimes recensées de BASM, tous conflits confondus, sont des civils, la violation du DIH ne peut pas être présentée comme une simple exception liée à l'usage. Elle devient la règle et seule l'interdiction pure et simple de ces armes est la solution.

> Certains Etats estiment que des solutions techniques sont possibles et permettraient de limiter le nombre de sous-munitions non explosées

Cette solution est insuffisante et dangereuse :

- Elle ne prend pas en compte le fait que les BASM ont des effets indiscriminants également lors de leur largage, puisqu'elles ne permettent pas de faire la différence entre populations civiles et cibles militaires.
- L'amélioration technique des sous-munitions risque de rendre les sous-munitions plus sensibles, donc plus instables et plus dangereuses.
- Dans tous les conflits, et notamment au Liban, l'observation des taux de raté effectivement constatés montre une différence dramatique entre les taux officiellement communiqués par les fabricants, généralement assez faibles, et les taux de raté réels sur le terrain. Cette différence est due, notamment, aux conditions dans lesquelles les sous-munitions ont été utilisées (état du terrain, hauteur de largage, végétation...). L'amélioration du taux de raté, s'il peut être effectif dans les laboratoires de test des fabricants, ne garantirait en rien une amélioration sur le terrain.

QUELLES SONT LES CHANCES D'ABOUTIR A UNE INTERDICTION ?

Fin 2006, face aux blocages constatés au sein des instances internationales « classiques », incapables d'apporter une solution rapide aux ravages causés par les BASM, la Norvège a appelé officiellement les États à se réunir afin d'aboutir en 2008 à un traité international interdisant ces armes. Les négociations ouvertes à Oslo les 22 et 23 février 2007 ont vu 46 pays accepter de s'engager dans le processus. Ils étaient 75 à Lima à l'occasion du 2^e round de discussions du 23 au 25 mai derniers, ils seront probablement près d'une centaine à la prochaine Conférence qui se déroulera à Vienne du 4 au 7 décembre prochain. Dix ans après le Traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel, l'initiative norvégienne préfigure un processus similaire pour les BASM, qui marquerait un tournant historique dans le droit international humanitaire.

Ainsi, si la perspective d'un traité interdisant les BASM n'a jamais été aussi proche, le véritable enjeu pour Handicap International est de s'assurer que le futur traité interdise toutes les BASM et prenne correctement en compte les besoins des victimes et des pays affectés.

>> HANDICAP INTERNATIONAL « UN TRAITE AVANT TOUT POUR LES VICTIMES ET LES PAYS AFFECTES »

Face à la volonté affichée de certains États présents pendant les discussions d'Oslo et de Lima de limiter les débats sur les BASM aux seules questions techniques, les ONG, dont Handicap International, et les représentants des États affectés ont rappelé que le futur traité devait, avant tout, apporter des réponses à la hauteur des risques et des dégâts humanitaires causés par ces armes.

Le processus d'Oslo est ainsi marqué par cette volonté constante de la part des ONG et de certains États de remettre les populations touchées au centre des débats et par un engagement fort des pays affectés (sur les 82 pays engagés dans le processus, 13 sont affectés par ces armes). Lors des différentes conférences du processus d'Oslo, et notamment celle de Belgrade réunissant les pays affectés en octobre dernier, cette préoccupation s'est particulièrement traduite par le travail mené par certains États et par les ONG, avec en première ligne Handicap International, afin que l'assistance aux victimes des BASM (concernant les personnes qui ont directement souffert d'un accident, leurs familles et les communautés affectées) occupe une place importante au sein du futur traité. L'objectif est que les victimes exercent leurs droits en ayant accès à une assistance globale qui comprenne les soins médicaux, l'appareillage, le soutien psychologique, l'insertion sociale, l'insertion économique, les lois et politiques publiques sur le handicap et la collecte de données. Ainsi, si les propositions faites par les ONG et certains États étaient intégrées au futur traité, les États signataires s'engageraient à apporter tous les moyens nécessaires (financiers, humains, organisationnels) pour que les victimes directes, mais aussi leur famille et les communautés affectées par ces armes, puissent exercer pleinement leurs droits.

Jean-Marc Boivin, responsable du plaidoyer à Handicap International, déclare : « Notre action au quotidien depuis 25 ans est de venir en aide aux personnes handicapées, victimes dans tous les cas de l'indifférence et trop souvent de la lâcheté des États. La lutte pour interdire les BASM est pour nous un engagement aux côtés de ces millions de personnes qui vivent sous leur insupportable menace. Qui parle de ces personnes, de ces enfants condamnés à survivre après la guerre sous un tel danger ? L'expérience du Traité d'Ottawa pour l'interdiction des mines antipersonnel nous a appris que nous devons toujours rester vigilants pour que l'assistance aux victimes soit une priorité permanente. Si nous sommes si fortement mobilisés dans ce combat, c'est pour rendre témoignage

de l'inacceptable violence de ces armes barbares et inutiles, et rappeler aux États qu'aucune cause ne peut justifier de condamner les populations civiles à la pauvreté et à l'oubli. »

>> LES PIERRES D'ACHOPPEMENT : FAIRE FACE AUX RISQUES DE DERIVES TECHNIQUES ET DIPLOMATIQUES

Les discussions débutées à Oslo et les débats qui ont suivi ont fait émerger des oppositions très fortes entre les États sur la question de la définition des bombes à sous-munitions qui seront interdites par le futur traité. Alors que les pays affectés, et plus généralement les pays du Sud, défendent une interdiction la plus large possible, les États producteurs ou stockeurs proposent une définition restrictive des BASM concernées par le traité. C'est le cas notamment de la France, qui souhaite réduire la portée du traité aux sous-munitions « *les plus dangereuses* » (*sic*). Handicap International, ainsi que les autres membres de la CMC et les États pollués par ces armes, ont dénoncé une telle proposition qui risque de diminuer dramatiquement la portée du texte et d'enfermer les débats dans des considérations techniques.

Jean-Marc Boivin : « *Nous parlons d'armes dont 98 % des victimes sont des civils. Plusieurs centaines de millions de personnes dans le monde vivent sous leur menace permanente. Comment peut-on imaginer une sélection des bonnes et mauvaises BASM ? À partir de quand jugerons-nous que certaines peuvent être acceptables ?* »

Autre impératif : éviter que les débats ne retombent dans le cadre de négociations classique proposé par la CCW (Conférence de 1980 sur certaines armes classiques). En effet, certains pays, dont la France et l'Allemagne, ont réaffirmé leur soutien total au processus d'Oslo, mais continuent de présenter la CCW comme le forum privilégié au sein duquel le traité d'interdiction devrait voir le jour. Or, cette conférence a montré depuis de nombreuses années son incapacité à aboutir à une solution rapide et efficace sur le sujet des BASM, la règle du consensus qui prévaut en son sein rendant le processus lent et incertain. Handicap International et les autres membres de la CMC dénoncent l'hypocrisie de ces États qui, d'une part, affirment la nécessité de trouver rapidement des solutions au problème posé par les BASM, et, d'autre part, ne peuvent ignorer qu'un retour des négociations au sein d'une telle instance aurait pour seul effet un report dramatique des débats sur des bases probablement beaucoup moins ambitieuses.

Le Parlement européen appelle les Etats à stopper immédiatement l'utilisation, la production et le transferts des BASM

Le Parlement européen a adopté le 25 octobre une résolution appelant les Etats européens à stopper immédiatement l'utilisation, la production et l'exportation des BASM tout en s'engageant fermement dans le processus d'Oslo. Ce faisant, il réaffirme fermement à la nécessité d'aboutir le plus rapidement possible à une norme internationale contraignante sur les bombes à sous-munitions. Il est demandé aux Etats membres de suivre l'exemple de la Belgique en adoptant des mesures nationales. En attendant l'adoption d'une telle norme internationale, la résolution demande « un moratoire immédiat sur l'utilisation, les investissements, le stockage, la production, le transfert ou l'exportation des armes à sous-munitions (...) ». Le Parlement insiste ainsi « pour qu'en aucun cas les troupes des États membres de l'Union n'utilisent ce type d'armes à sous-munitions tant qu'un accord international sur la réglementation, la restriction ou l'interdiction de ces armes n'a pas été négocié ».



Un calendrier de négociations serré

L'objectif est d'aboutir à un traité d'interdiction en 2008. Pour se faire, les signataires se sont fixé un agenda exigeant : après Lima (Pérou) en mai 2007, Vienne (Autriche) en décembre 2007, Wellington (Nouvelle-Zélande) en février 2008 et Dublin (Irlande) en mai 2008, sont les prochaines étapes de négociation du futur traité, pour une signature prévue fin 2008. Plusieurs conférences régionales sont également prévues tout au long du processus

La prochaine conférence de Vienne sur les BASM, vers un durcissement des positions ?

La Conférence de Vienne qui se déroulera du 5 au 7 décembre 2007 marquera probablement une étape majeure dans les négociations à venir. En effet, devant l'ampleur prise par le processus d'Oslo (plus de 80 pays engagés à ce jour) et la perspective d'aboutir à un traité dans moins d'un an, de nombreux Etats ont durci leurs positions.

. La Conférence de Belgrade qui a réuni en octobre dernier, les pays soutenant vigoureusement le processus d'Oslo ainsi que les pays pollués, a renforcé la participation des pays affectés dans le processus et a permis de donner la parole aux victimes. La déclaration commune appelle à une prise en compte des besoins des populations affectées dans un article spécifique à l'assistance aux victimes.

. Parallèlement, plusieurs Etats, dont notamment la France ou l'Allemagne, font pression pour que les négociations d'un texte contraignant sur les BASM se fassent en priorité au sein des instances de négociations classiques (CCW) et pour limiter les BASM concernées par l'interdiction.

Lors de la conférence de Vienne deux camps devraient donc se dessiner très clairement ; ce sera le travail des pays soutenant vigoureusement le processus d'Oslo et des ONG de faire en sorte que les pays les plus réservés sur la portée d'un futur traité se décident à soutenir définitivement un traité ad hoc.

Les Nations unies prennent position contre les bombes à sous-munitions

Le 7 novembre, le secrétaire-général des Nations unies, Ban Ki-moon, a appelé les Etats à répondre aux terribles effets humanitaires des BASM en adoptant au plus vite un instrument d'interdiction des ces armes, et en suspendant dès à présent leur utilisation et leur transfert. Il a précisé que **« les caractéristiques de ces munitions, c'est-à-dire leur manque de précision intrinsèque et leurs dysfonctionnements fréquents, les rendent particulièrement indiscriminées, à la fois au moment de l'utilisation et longtemps après la fin des conflits »**. Cette déclaration fait écho à une prise de position publique de plusieurs agences onusiennes associées à la CMC, publiée le 5 novembre dernier dans plusieurs grands journaux internationaux, notamment *Le Monde*, appelant les gouvernements à suspendre l'utilisation et le commerce des BASM, et à négocier une interdiction internationale.

Liban 2006 : la pollution par sous munitions la plus élevée des 20 dernières années

L'utilisation massive de bombes à sous-munitions lors du conflit libanais de l'été 2006 éclaire de manière dramatique le danger représenté par ces armes. Principalement larguées dans les 72 dernières heures du conflit, les sous-munitions non explosées continuent de polluer largement le Sud Liban, empêchant toute reprise de vie normale, notamment économique, dans une région agricole déjà parmi les plus pauvres du Liban. Cette utilisation massive, en particulier dans des zones à forte concentration de civils, a été dénoncée par de nombreux pays et de nombreuses instances internationales. Elle marque ainsi un tournant dans la lutte contre les BASM en provoquant une prise de conscience internationale de l'horreur de ces armes.

>> ETE 2006, UN DESASTRE HUMANITAIRE

Après le Kosovo, l'Afghanistan et l'Irak, le désastre humanitaire provoqué par les bombes à sous-munitions au Liban en 2006 a marqué l'opinion internationale. Le 14 août, après 34 jours de conflit, le cessez-le-feu est l'occasion de dresser un constat accablant : des milliers de civils déplacés, des centaines d'infrastructures détruites et plus de quatre millions de sous munitions larguées par l'armée israélienne sur le Sud du Liban, principalement dans les 72 dernières heures du conflit⁵. Le nord d'Israël a également été touché par des sous-munitions lancées par les combattants du Hezbollah.

Au lendemain du cessez-le-feu, plus d'un million de ces engins non explosés polluaient au Sud Liban les champs, les écoles, les maisons, entravant dramatiquement la reprise des activités quotidiennes, et menaçant les populations civiles.

Jan Engeland, Secrétaire Général adjoint de l'ONU pour les affaires humanitaires, indiquait une semaine après le cessez-le-feu que « *les populations qui rentrent chez elles sont confrontées à des problèmes très importants, 250 000 d'entre eux ne sont absolument pas en mesure de réintégrer leurs maisons en raison de la présence de ces engins non explosés.* »⁶

Par ailleurs, près de 25% des sous-munitions n'auraient pas explosé à l'impact. D'après Chris Clark, responsable pour les Nations unies du Centre de coordination de l'action contre les mines au Sud Liban, cela représente environ un million de sous-munitions non explosées qui jonchaient le Sud Liban à la fin de l'été. Cette concentration de sous-munitions est plus importante que celle constatée juste après les conflits en Irak, en Afghanistan et au Kosovo.

Dans les jours qui ont suivi la fin du conflit, 3 personnes étaient quotidiennement victimes de ces armes.

⁵ Les sous-munitions utilisées étaient des M77 (US), M85 (Israël), M42 et M46 (US), BLU 63 (US).

⁶ Extrait d'une interview mise en ligne sur le site des nations unies (www.un.org)

Tableau : Liban : un bombardement massif dans un temps record⁷

Pays	Sous munitions employées	Durée des attaques
Kosovo (1999)	1 392 BASM contenant 289 536 sous-munitions	4 mois
Afghanistan (2001-2002)	1 228 BASM contenant 248 056 sous-munitions	3 mois
Irak (2003)	1 800 000 à 2 000 000 sous-munitions	3 semaines
Liban (2006)	4 000 000 sous-munitions	34 jours

>> UNE DES REPONSES DE HANDICAP INTERNATIONAL : DEMINER POUR SAUVER DES VIES

Devant l'ampleur de la menace que ces centaines de milliers de sous-munitions non explosées font peser sur les populations civiles, Handicap International prend rapidement conscience de la nécessité de supprimer d'urgence cette mortelle pollution. Bien implantée localement, puisque l'association conduit des opérations dans le pays depuis 1992, Handicap International a rapidement pu mettre en place des opérations de déminage. Grâce à un financement du Service d'aide humanitaire de la Commission européenne, nos spécialistes ont formé plusieurs équipes de démineurs libanais qui depuis contribuent chaque jour à rendre leur terre aux civils. Composées d'une quinzaine d'hommes, chacune des 3 équipes de déminage travaille depuis près de 1 an à la dépollution de la zone de Al Bazourieh, à proximité de la ville de Tyr.

>> UNE PRISE DE CONSCIENCE INTERNATIONALE

Dans les jours qui ont suivi le cessez le feu, Jan Engeland, *sous*-secrétaire général des Nations unies chargé des affaires humanitaires jugeait l'utilisation des bombes à sous-munitions au Sud Liban « *choquante et complètement immorale* ». Ce faisant, il rejoignait la position de nombreux Etats, qui avaient fait entendre leur voix pour protester contre les pratiques qui avaient prévalu durant l'été. En novembre 2006, c'est au tour de Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations unies, d'ouvrir une conférence onusienne dédiée aux armes classiques (CCW) en reprochant l'emploi des sous-munitions et en enjoignant les Etats présents à trouver rapidement des solutions pour régler les problèmes humanitaires posés par ces armes. Quelques semaines après la fin des affrontements entre le Hezbollah et l'armée israélienne, les débats sur l'utilisation des BASM étaient donc loin de s'affaiblir. Ils allaient même progressivement s'accroître au point de remettre en question la légitimité même de ces armes et d'aboutir à l'initiative de la Norvège d'ouvrir des négociations pour aboutir à leur interdiction.



ALI, 12 ANS (témoignage recueilli par Handicap International, septembre 2006)

« Je jouais avec mes copains dans mon village lorsque nous avons découvert une sous-munition. Conscient du danger que nous courrions tous, j'ai voulu aller prévenir mon père, mais dans la panique, j'ai trébuché. Ma main droite a heurté la sous-munition qui a explosé. J'ai perdu trois doigts et l'usage du pouce suite à l'explosion, et je dois passer de longs mois en rééducation pour réapprendre l'écriture, avant de pouvoir retourner à l'école. Ma main restera à jamais mutilée.

⁷ Source : HRW, « Global Overview of Cluster Munitions Policy and Practice », October 2007

Le combat de Handicap International pour l'interdiction des BASM

PREMIÈRE PYRAMIDE DE CHAUSSURES À MONTRÉAL

Handicap International a érigé sa première pyramide de chaussures en signe de protestation contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions (BASM) et en symbole de solidarité envers les victimes des mines. C'était le samedi 8 septembre dernier à la place Émilie Gamelin à Montréal (Square Berri).



En s'engageant aux côtés d'Handicap International, chacun a été invité à apporter des paires de souliers pour créer une pyramide de chaussures. En plus de sa dimension militante et citoyenne, l'évènement a été également un moment festif et convivial. Le public a pu apprécier de superbes performances musicales tout au long de la journée, en particulier les Hyposmics et le Pyschotropical Orchestra. Il y en avait pour tous les goûts : la journée a offert des animations pour les enfants, des danses africaines et des démonstrations de déminage animées par Serge Effantin, expert en déminage et en sécurité, qui était venu tout spécialement de France pour l'occasion. Des ONG solidaires tels que Médecins du Monde et Amnistie Internationale ont fait preuve de solidarité en tenant des kiosques d'information sur le site de l'évènement. Divers intervenants sont venus parler afin de sensibiliser le public à la problématique des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions, notamment Sothea, un Cambodgien qui a témoigné de son expérience difficile pendant la guerre au Cambodge.

LES BASM, DES MINES ANTIPERSONNEL QUI NE DISENT PAS LEUR NOM

Confrontées sur le terrain aux sous-munitions, les équipes de Handicap International se sont retrouvées face à une situation similaire à celle des zones minées après la fin des conflits. En 2003, dans la continuité de son combat contre les mines antipersonnel, l'association a donc créé avec plusieurs autres ONG la Coalition internationale contre les sous-munitions (Cluster Munition Coalition CMC) qui regroupe aujourd'hui plus de 200 ONG dans le monde.

L'INTERDICTION, SEULE SOLUTION

L'objectif de Handicap International est clair : obtenir l'interdiction de la fabrication, de l'utilisation et du transfert des bombes à sous-munitions, ainsi que la destruction des stocks existants. Elle appelle à un accord international spécifique aux bombes à sous-munitions et, entre-temps, à l'adoption de politiques nationales exemplaires.

LA MOBILISATION DES ETATS ET DE L'OPINION PUBLIQUE : VERS UN SECOND OTTAWA ?

La mobilisation de l'opinion publique, l'engagement de nombreuses personnalités et de certains Etats avaient permis d'aboutir en 1997 à la signature du Traité d'Ottawa interdisant l'emploi, la production, le stockage et le commerce des mines antipersonnel.

C'était la première fois dans l'Histoire qu'une arme massivement et universellement utilisée était interdite. La même année, Handicap International et l'ensemble des associations membres de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL) recevaient le prix Nobel de la paix.

Forte d'une légitimité et d'un savoir faire acquis dans sa campagne contre les mines, Handicap International mobilise depuis 2003 l'opinion publique et sensibilise de nombreux Etats pour l'interdiction des BASM.

Alors que la troisième conférence d'examen de la CCW se termine sur un processus similaire à celui d'Ottawa, l'éventualité d'un Traité contre les BASM est plus que jamais d'actualité.

LA CMC (CLUSTER MUNITION COALITION) , UNE MOBILISATION INTERNATIONALE CONTRE CES ARMES

Créée en novembre 2003 à La Haye, la CMC regroupe aujourd'hui plus de 200 ONG dans le monde, dont la plupart sont également impliquées dans la campagne contre les mines. Les membres de la CMC participent aux réunions internationales telles que celles de la CCW et organisent des réunions d'experts humanitaires pour témoigner des conséquences des sous-munitions sur les populations civiles. La présence de membres de la CMC dans toutes les discussions internationales sur les BASM a indéniablement eu une influence considérable sur le lancement du processus d'Oslo, auquel la CMC est aujourd'hui pleinement associée. Les associations membres dans un nombre croissant de pays militent également au niveau national pour sensibiliser leurs représentants politiques et l'opinion publique au scandale de ces armes.